



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> LAS-0171

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 mars 2025, le règlement suivant :

LAS-0171                    *Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.*

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ce règlement entre en vigueur le 8 mai 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 8 mai 2025.

Simon Provost-Goupil  
Secrétaire d'arrondissement